

DELEGATION CENTRALE U.E.S. MGEN

3 Rue de l' Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15 Tel Fax: 01 45 38 71 07 cfdtmgen@infonie.fr

UGEM: évolution salariale pour 2008

L'exercice annuel qui consiste à se mettre autour de la table avec l'UGEM pour déterminer quelle impulsion donner aux minima sociaux de la Branche pour conserver le pouvoir d'achat, est toujours source de crispations.

Cette fois-ci encore la délégation patronale nous a fait la démonstration qu'elle était dans l'incapacité d'établir les conditions d'une politique salariale de branche qui soit pour le moins lisible.

La CFDT a demandé d'emblée, à l'unisson des autres organisation syndicales, que soit étudiée la mise en œuvre de la clause dite de « revoyure » prévue à l'accord salarial signé fin 2006. En effet l'accord prévoyait une évolution des RMAG pour 2007 de +1,3% et l'indice des prix à la consommation (INSEE) constaté en septembre 2007 affiche une inflation de +1,5%. Dans un bel élan de quasi mauvaise foi, les employeurs n'ont pas voulu retenir cette demande au motif que cette clause ne devait pas avoir de caractère automatique et qu'en outre ils avaient mandat pour justement ne pas négocier un éventuel rattrapage sur 2007!

Concernant l'évolution des RMAG pour 2008, la CFDT et l'ensemble des fédérations syndicales ont insisté pour que celle-ci soit significative, afin que la conception même de la Branche Mutualité ait encore un sens dans l'esprit des salariés et des entreprises.

Cette réflexion n'est ni sentencieuse, ni péjorative, elle s'appuie sur le simple constat que plus de 80% des mutuelles n'appliquent aucune autre augmentation collective que celle négociée au niveau national. Il est temps que la Branche prenne en compte le maintien du pouvoir d'achat, des RMAG. Elle en a la responsabilité car l'attitude qui consiste à vouloir minimiser l'impact de son rôle en renvoyant tout sur les entreprises n'est pas de nature à préserver l'équilibre du dialogue social.

La CFDT s'est inscrite dans cette négociation, certes avec ses revendications et ses exigences, et son intention n'est pas de bloquer le processus, mais il est patent que la première proposition des employeurs (+1% au 01 janvier et +0,4% au 01 juillet) est notoirement insuffisante

En ce qui nous concerne nous ne serons pas dans une posture de signature dès lors que les mesures prises pour 2008 ne seraient pas au moins équivalentes à celles de 2007.

Mais n'injurions pas l'avenir, car les négociations ne sont pas encore closes, la prochaine séance de la Commission Paritaire aura lieu le19 novembre.

La CFDT vous écoute, vous soutient et vous informe. Relayez cette info. Rejoignez nous, adhérez à la CFDT. Devenez acteur de votre avenir.

Contactez votre délégué ou adhérez directement à partir de notre site : http://www.cfdt-mgen.org